



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

USAGE CONDITIONNEL
UC2021-90046

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **7 juin 2021**, aura à statuer sur la demande d'usage conditionnel **UC2021-90046**.

Cette demande, déposée par le représentant de l'entreprise propriétaire du terrain situé sur le lot 4 586 824, dans la zone F-83, vise la construction d'un chalet de villégiature. Le *Règlement sur les usages conditionnels 606-18* prescrit qu'un chalet de villégiature est un usage conditionnel dans la zone F-83, par conséquent, cette construction doit être autorisée par le processus d'usage conditionnel.

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en téléphonant à l'Hôtel de Ville, avant le 7 juin 2021 à midi, au 418 844-3778, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Une plage-horaire sera attribuée à chaque personne lui permettant ainsi de s'exprimer par audioconférence lors de la séance ordinaire qui se tiendra en circuit fermé le lundi 7 juin 2021 à 19 h 30. Les personnes qui désirent soumettre des documents en appui à leur exposé, pourront les transmettre à l'adresse consultationsURB@shannon.ca.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 22^e JOUR DE MAI 2021

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, MBA, doctorant, OMA